

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Etangs littoraux Born et Buch »

Séance plénière de la CLE n° 11

16 avril 2015, 10h00 Gujan-Mestras

COMPTE – RENDU

Document téléchargeable sur le site Internet <http://www.gesteau.fr>

Etaient présents ou représentés :

La réunion a bénéficié de la participation de 33 personnes dont 21 membres de la CLE, sous la présidence de Jean-Marc BILLAC.

Membres de la CLE :

Pour le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

Délégué Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born – Jean-Marc BILLAC,

SIAEP de Parentis-en-Born – Alain DELOUZE,

Délégué SIBA – Dominique DUCASSE,

Délégué AML – Didier FERRY,

Délégué AML – Fabien LAINÉ,

Délégué AMG – Thierry MAISONNAVE,

Déléguée AML – Marie-Françoise NADAU,

Déléguée Syndicat mixte du SCOT du Born – Virginie PELTIER,

Délégué AML – Jean-Richard SAINT-JOURS,

Déléguée COBAS – Elisabeth REZER-SANDILLON.

Pouvoirs :

Bernard COMET à Marie-Françoise NADAU,

Florence DELAUNAY à Jean-Marc BILLAC,

Marc DUCOM à Didier FERRY.

Pour le collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

GDSAA – Anne BORDESSOULLES,
Fédération SEPANSO – Alain CAULLET,
Comité Départemental de Voile des Landes – Gérard CORNET,
Association Régionale de DFCI – Philippe DASSIÉ,
Société des Amis de Navarrosse – Jacques LAFARGUE,
Section Régionale Conchylicole d'Aquitaine – Thierry LAFON,
Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest – Jean-Pierre LESCARRET,
Chambre d'Agriculture des Landes – Vincent VILLENAVE.

Pouvoirs :

C.C.I. des Landes (Pantxika ETCHEVERRY) à Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest (Jean-Pierre LESCARRET),
Fédération de Pêche des Landes (Michel VINCENT) à GDSAA (Anne BORDESSOULLES).

Pour le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Préfecture de Bassin – Elisabeth JEAN,
AEAG – François JONCOUR,
Base aérienne n°120 de Cazaux – Sébastien NEVEU,

Pouvoirs :

DREAL Aquitaine à Préfecture de Bassin.

Excusés :

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

Délégué AMG – Jean-Claude BERGADIEU,
Délégué AML- Bernard COMET,
Conseil Régional d'Aquitaine – Florence DELAUNAY,
Délégué AML- Marc DUCOM,
SYDEC des Landes – Vincent LESPERON,
Délégué AML – Patrick SABIN,
Délégué AML – Jean SLOSTOWSKI.

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

C.C.I. des Landes,
Fédération des Chasseurs de Gironde,
Fédération de Pêche des Landes.

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

DDTM Gironde,
DREA Aquitaine,
ONEMA,
Préfecture des Landes.

	Présents	Représentés	VOTANTS
<i>1 - Collège des élus</i>	10	3	13
<i>2 - Collèges des usagers</i>	8	2	10
<i>3 - Collège de l'Etat</i>	3	1	4
TOTAL	21	6	27

Assistaient également à cette séance :

Chloé ALEXANDRE (Syndicat mixte Géolandes - Animatrice du SAGE), Rébecca BIOSCA (Mairie de la Teste-de-Buch), Stéphane BOINEAU (Base aérienne n° 120 de Cazaux, USID), Eliane BOUCAU PUJOS (Mairie de Saint-Paul-en-Born), Lionel FOURNIER (CG 40), Sylvie GARRIGOU (CG33), Aurélie LAILHEUGUE (CG40), Rachel NADAU (SIBA), Arnaud NICOULLAUD (Mairie de la Teste-de-Buch), Laurent PICKHAHN (CdC des Grands Lacs), Carine POUMEYRAU (Base aérienne n°120 de Cazaux), Nicolas RIBEYROL (Veolia Eau).

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance plénière n°10.
2. Présentation du projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne 2016-2021, et de son Programme de Mesures (PDM).
3. Avis de la Commission Locale de l'Eau sur les projets de SDAGE et de PDM.
4. Présentation du projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Adour-Garonne 2016-2021.
5. Avis de la Commission Locale de l'Eau sur le projet de PGRI.
6. Prochaine CLE.

Documents transmis :

Par envois préalables à la réunion de la CLE :

- Ordre du jour,
 - Compte-rendu de la séance plénière n°10,
 - Projets de SDAGE/PDM 2016-2021 et de PGRI 2016-2021,
 - Projet d'avis sur le projet de SDAGE/PDM 2016-2021,
 - Projet d'avis sur le projet de PGRI 2016-2021.
-

I/ Relevés des décisions

- Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance plénière n°10.
- Emission d'un avis sur les projets de SDAGE et de PDM 2016-2021, assorti des remarques soulevées en réunion : 25 favorables et 2 abstentions.
- Emission d'un avis sur le projet de PGRI 2016-2021, assorti des remarques soulevées en réunion : 25 favorables et 2 abstentions.

II/ Compte-rendu détaillé des discussions

Les diaporamas sont disponibles sur le site gest'eau à l'adresse suivante :
<http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/etangs-littoraux-born-et-buch>

Jean-Marc BILLAC ouvre la séance à 10h00

A/ Approbation du compte-rendu de la séance plénière n°10

Jean-Marc BILLAC soumet le compte-rendu de la séance plénière n°10 à la validation des membres de la CLE. En l'absence de remarque sur ce compte-rendu, celui-ci est adopté à l'unanimité.

B/ Présentation du projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne 2016-2021, et de son Programme de Mesures (PDM).

François JONCOUR présente les principaux enjeux du projet de SDAGE/PDM, en faisant le lien avec les caractéristiques du territoire du SAGE Etangs littoraux Born et Buch, ainsi qu'avec les projets de Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et de Règlement du SAGE, validés lors de la séance plénière n° 10.

- ⇒ Jacques LAFARGUE se demande pourquoi 32 % des coûts projetés dans le cadre de la mise en œuvre du projet de PDM sont encore consacrés à l'assainissement.
- ⇒ François JONCOUR explique que ces coûts intègrent les opérations de réhabilitation des réseaux d'assainissement, l'amélioration des capacités et des performances des stations d'épuration...
- ⇒ Didier FERRY souhaite, afin de faciliter la lecture du projet de SDAGE/PDM 2016-2021 qu'un rapport de présentation synthétique soit élaboré.
- ⇒ Alain CAULLET conforte cette remarque.
- ⇒ Jean-Marc BILLAC rappelle qu'une plaquette de présentation du projet de SDAGE/PDM 2016-2021 a été élaborée.

C/ Avis de la CLE sur les projets de SDAGE et de PDM (Diapositives 4 à 29)

Chloé ALEXANDRE présente les principales remarques soulevées dans le projet d'avis transmis aux membres de la CLE, concernant le projet de SDAGE/PDM 2016-2021.

Diapositive 5

Chloé ALEXANDRE présente les remarques soulevées sur la disposition A1 « Organiser les compétences à l'échelle des bassins versants pour le grand cycle de l'eau* » du projet de SDAGE.

- ⇒ Elisabeth REZER-SANDILLON explique que le bassin d'Arcachon est couvert par 3 SAGE : le SAGE Lacs-Médocains, le SAGE Leyre et le SAGE Etangs littoraux Born et Buch. Il est donc difficile de définir une échelle pertinente pour la gestion du risque d'inondation à ce niveau, qui est lié non-seulement aux risques de submersion marine mais également aux apports des bassins versants, souvent minimisés.
- ⇒ Thierry LAFON approuve ces derniers éléments.
- ⇒ Dominique DUCASSE, à l'inverse, précise que les problématiques d'inondation sur le bassin d'Arcachon sont surtout liées aux risques de submersion marine.

Diapositive 7

Chloé ALEXANDRE présente les remarques soulevées sur la disposition A4 « Développer une approche Inter-SAGE » du projet de SDAGE. Cette disposition propose que « *les modalités de coordination entre SAGE (...) soient reprises dans les Règles de fonctionnement de la CLE* ». Il serait souhaitable de vérifier s'il est opportun de préciser ces modalités dans les Règles de fonctionnement des CLE en s'appuyant notamment sur le Code de l'environnement.

- ⇒ Elisabeth REZER-SANDILLON note que l'Inter-SAGE du bassin d'Arcachon s'est déjà réuni, de façon informelle. Il conviendrait donc de définir les modalités d'organisation de ces réunions.

Diapositives 8 et 9

Chloé ALEXANDRE présente les remarques soulevées sur la disposition A15 « Mener des études pour faciliter l'adaptation au changement climatique » du projet de SDAGE.

- ⇒ Elisabeth REZER-SANDILLON souhaite que les résultats des études prospectives menées sur le changement climatique soient transmis aux Commissions Locales de l'Eau.
- ⇒ François JONCOUR explique que des outils d'information sont déjà en place : des rapports de synthèse d'études figurent sur le site Explore 2070, ainsi que des cartographies prospectives à échelle communale sur le site DRIAS. Il précise également que l'étude Adour 2050 vient d'être lancée par l'Institution Adour.

Les projections théoriques établies ces dernières années, par le biais de modélisations, confortent les tendances actuelles.

Diapositive 10

Chloé ALEXANDRE propose que les dispositions B1, B2 et B5 s'appuient sur des méthodes existantes, telles que la méthode gestion des flux « Total Maximum Daily Loads » (TMDL) évoquée par la Société des Amis de Navarrosse.

- ⇒ Jacques LAFARGUE explique que cette méthode est déjà très développée aux Etats-Unis, avec près de 30 000 masses d'eau concernées, et 100 000 dans le futur.
- ⇒ Vincent VILLENAVE souhaiterait connaître précisément cette méthode avant de se prononcer, celle-ci n'étant peut-être pas adaptable sur notre territoire.

Diapositive 11

Chloé ALEXANDRE présente les remarques soulevées sur la disposition B4 « Développer l'assainissement non collectif » du projet de SDAGE.

- ⇒ Les membres de la CLE demandent à ce que cette disposition fasse l'objet d'une réécriture. En effet, cette disposition vise à développer l'assainissement non collectif alors que la tendance actuelle vise au contraire à limiter l'étalement urbain en favorisant l'assainissement collectif.

Thierry LAFON précise que l'orientation B est trop axée sur une approche par grand type de polluants, sans prendre en compte les éventuels effets « cocktails » entre polluants, qui peuvent pourtant s'avérer plus néfastes. De plus, cette orientation pourrait être étoffée par des dispositions visant à mener des investigations pour identifier les sources de pollutions actuelles / futures.

Il conviendrait de compléter le titre de la disposition B37 « Préserver et/ou améliorer la qualité des eaux dans les zones conchylicoles », certains secteurs du bassin d'Arcachon étant classés en zones B insalubres. Pour cela, il serait souhaitable d'intégrer des mesures de restauration des écosystèmes dégradés par l'abandon des exploitations conchylicoles.

Dans le cadre de la disposition B40 « Maîtriser l'impact des activités portuaires et des industries nautiques » il conviendrait de "rechercher, identifier les sources de pollution des sédiments contaminés dans les ports, et mettre en place des mesures de gestion adaptées pour maîtriser ces apports de polluants."

Elisabeth REZER-SANDILLON émet des remarques sur la disposition B40 « Réduire l'impact de la plaisance et du motonautisme », qui vise notamment à ce que « *les collectivités, les organismes professionnels et les SAGE évaluent l'impact des activités de plaisance et de motonautisme et réalisent, si nécessaire, des programmes d'actions pour protéger les écosystèmes (...)* ». Elle propose que les problématiques abordées dans ce cadre soient traitées par le Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon, plutôt que par les 3 SAGE limitrophes au Bassin.

Diapositives 14 et 15

Chloé ALEXANDRE soulève des remarques sur les dispositions D16 « Améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement des têtes de bassins » et D17 « Renforcer la préservation et la restauration des têtes de bassins et des « chevelus hydrographiques » ». Elle se demande si les notions de « têtes de bassins » et de « chevelus hydrographiques » intègrent les réseaux de fossés.

- ⇒ François JONCOUR précise que ces dispositions s'appliquent principalement en contexte montagneux, et ne sont certainement pas adaptées au territoire du SAGE.

Diapositive 18

Chloé ALEXANDRE présente les remarques soulevées sur la disposition D38 « Cartographier les milieux humides » du projet de SDAGE.

- ⇒ Elisabeth REZER-SANDILLON propose d'apporter une modification à l'intitulé de la disposition « cartographier les zones humides » ; les zones humides étant bien définies d'un point de vue réglementaire.

Diapositive 19

Chloé ALEXANDRE présente les remarques soulevées sur la disposition D39 « Éviter, réduire ou, à défaut, compenser l'atteinte aux fonctions des zones humides » du projet de SDAGE. Elle propose notamment que les mesures compensatoires soient établies en priorité sur le territoire du SAGE, ou en absence de SAGE sur le même bassin versant, plutôt que sur le bassin versant de la masse d'eau impactée.

- ⇒ Jean-Pierre LESCARRET souhaite apporter des précisions sur la notion de « mesures compensatoires ».
- ⇒ Chloé ALEXANDRE et François JONCOUR précisent qu'il peut s'agir d'opérations de restauration de zones humides en « mauvais état » de conservation ou de création de zones humides. Ces points de précision pourraient être ajoutés dans le corps de la disposition.

Diapositive 21

Chloé ALEXANDRE présente quelques remarques complémentaires évoquées par la Société des Amis de Navarrosse. Parmi celles-ci, il est proposé que les dispositions A25 à A27 s'appuient sur le document "Common Implementation Strategy for the Water Framework Directive (2000/60/EC)" du groupe de travail WATECO, dont l'objectif est de définir la prise en compte de l'aspect économique dans l'application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

- ⇒ Vincent VILLENAVE souhaiterait connaître précisément cette méthode avant de se prononcer.
- ⇒ Les membres de la CLE s'accordent à ne pas maintenir cette remarque.

Diapositives 22 à 28

Chloé ALEXANDRE présente le projet de Programme de Mesures (PDM) 2016-2021, en ciblant en particulier les mesures retenues pour la Commission Littoral et l'Unité Hydrographique de Référence (UHR) « Etangs, lacs et littoral landais » qui concernent le territoire du SAGE.

Globalement ce nouveau projet de PDM semble moins précis que le PDM 2010-2015, et les principaux enjeux dégagés sur le territoire du SAGE Etangs littoraux Born et Buch n'y sont pas rappelés (eau potable, aspects sanitaires, gestion hydraulique, ensablement/comblement, eutrophisation et cyanobactéries, gestion des espèces invasives...).

Différentes observations complémentaires (diapositives 25 à 28) sont présentées afin :

- d'apporter des précisions sur certaines mesures (ex : ASS01 « Etude globale et schéma directeur », MIA03 « Gestion des cours d'eau – continuité », et dans certaines mesures relatives aux milieux aquatiques),
 - d'ajouter des mesures supplémentaires (ex : ajout de la mesure IND 05 « Pollutions portuaires », AGR03 « Limitation des apports diffus », MIA05 « Gestion du littoral »).
- ⇒ Elisabeth REZER-SANDILLON souhaite que les mesures appliquées aux UHR « Etangs, lacs et littoral girondin », « Etangs, lacs et littoral landais » et « Leyre », concernant le bassin d'Arcachon, soient cohérentes. Elle propose notamment d'ajouter les mesures concernant l'agriculture.
 - ⇒ Thierry LAFON propose d'ajouter des points relatifs à :
 - « l'identification des sources de pollution des sédiments portuaires, et à la mise en place de mesures adaptées » (ex : dans le cadre de la mesure IND05 « Pollutions portuaires »),
 - « la mise en œuvre d'opérations d'entretien ou de restauration des écosystèmes littoraux impactés par les pollutions du bassin versant » (ex : dans le cadre de la mesure MIA05 « Gestion du littoral »).

❖ **Avis de la CLE sur les projets de SDAGE et de PDM 2016- 2021 (diapositive 29)**

Jean-Marc BILLAC soumet le projet d'avis sur les projets de SDAGE et de PDM 2016-2021 au vote des membres de la CLE, en précisant que le document sera amendé en tenant compte des remarques émises au cours de la séance.

Résultats du Vote :

Sur 27 membres présents et/ou représentés :

- **Favorables : 25**
- **Abstention : 2**
- **Contre : 0**

Chloé ALEXANDRE précise qu'après analyse de ces documents, le projet de SAGE Etangs littoraux Born et Buch, validé en séance plénière n°10 le 26 mars 2015, reste compatible avec ces projets de SDAGE et de PDM 2016-2021.

D/ Présentation du projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Adour-Garonne 2016-2021 (diapositives 30 à 34)

Chloé ALEXANDRE présente le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2016-2021 : cadre réglementaire et contexte d'élaboration, contenu, lien avec le projet de SDAGE 2016-2021.

E/ Avis de la Commission Locale de l'Eau sur le projet de PGRI (diapositives 35 à 38)

Chloé ALEXANDRE présente les remarques proposées sur le projet de PGRI, hormis sur les dispositions communes avec le SDAGE pour lesquelles les remarques ont précédemment été évoquées (diapositive 36).

Concernant les remarques d'ordre général, il ressort qu'aucune disposition du PGRI ne fait mention des CLE/structures porteuses du SAGE, qui pourtant ont un rôle à jouer sur les problématiques d'inondation.

La disposition D 1.1 prévoit l'élaboration des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) et de Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur les Territoires à Risques important d'Inondation (TRI). Il conviendrait d'étendre cette disposition sur les secteurs inondables situés hors d'un TRI, et de rappeler le lien entre SLGRI et PAPI.

- ⇒ Thierry LAFON rappelle que les risques d'inondation sur le TRI bassin d'Arcachon sont liés à la fois aux risques de submersion marine (surévalués) et aux apports des bassins versants (remontées de nappes et ruissellement).

Chloé ALEXANDRE propose de rappeler les actions engagées par le GIP Littoral Aquitain dans le cadre des dispositions D 2.4 et D 3.3, dans la mesure où elles intègrent les problématiques de vulnérabilité sur le littoral.

- ⇒ Sylvie GARRIGOU précise qu'il conviendrait de faire le lien, plus globalement, avec les actions de l'Observatoire de la Côte Aquitaine (OCA).

Elisabeth REZER-SANDILLON émet des remarques sur la disposition D 2.8., visant à développer la culture du Risque inondation dans les zones inondables. Elle précise que cette disposition ne met pas l'accent sur le fait "d'apprendre à vivre avec les inondations", conformément à l'un des 4 principaux défis de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation. Il conviendrait donc d'ajouter un point sur ce sujet.

Thierry LAFON note que dans le cadre de l'objectif stratégique n°5 aucune disposition ne vise à assurer l'entretien/la restauration des réseaux de crastes/fossés, non entretenus, comblés partiellement ou totalement ou supprimés suivant les secteurs. Ces fossés/crastes assurent pourtant une fonction de drainage (limitant les remontées de nappes) et permettent de récupérer et d'évacuer les eaux de ruissellement.

Jean-Marc BILLAC soumet le projet d'avis sur le projet de PGRI 2016-2021 au vote des membres de la CLE, en précisant que le document sera amendé en tenant compte des remarques émises au cours de la séance.

Résultats du Vote :

Sur 27 membres présents et/ou représentés :

- Favorables : 25
- Abstention : 2
- Contre : 0

Chloé ALEXANDRE précise qu'après analyse de ces documents, le projet de SAGE Etangs littoraux Born et Buch, validé en séance plénière n°10 le 26 mars 2015, reste compatible avec ce projet de PGRI 2016-2021.

F/ Prochaine CLE (diapositive 39)

Jean-Marc BILLAC et Chloé ALEXANDRE annoncent la tenue d'une prochaine séance plénière de la CLE le 4 Juin 2015 à 9h30 à Sanguinet.

Il s'agira d'une CLE d'information sur la thématique « Qualité des Eaux » au cours de laquelle différents intervenants présenteront leurs travaux :

- résultats de l'étude sur le Mercure,
- projet de recherche sur la « Contamination polymétallique des Lacs Aquitains et impacts Humains » (CLAQH),
- réseau REPAR,
- méthodologie d'élaboration du Plan d'Action Opérationnel Territorialisé.

Jean-Marc BILLAC clôt la séance à 13h00 en remerciant les participants.